

Le TRITON MARBRE (*Triturus marmoratus*)



Espèce protégée : Il est interdit de le tuer intentionnellement, de détruire nids et œufs, de le perturber intentionnellement et de le détenir.

Seuls trois pays accueillent le Triton marbré dans leurs mares : le Portugal, l'Espagne et la France. En France, l'espèce se cantonne sur la moitié ouest du pays.

Le triton marbré mesure entre 12 et 15cm ce qui en fait un triton de grande taille pour une espèce européenne. Son corps est relativement trapu, avec des pattes massives et une large tête. Sa queue est assez longue et aplatie verticalement.

La couleur de base est le noir, marbré de taches vertes, sur tout le long du dos, de la queue et sur les flancs. Les femelles présentent une ligne rouge-orangée le long de la colonne vertébrale.

Ces animaux consomment divers insectes, chenilles et autres vers.

Il vit dans les plaines et collines, **près de points d'eau (mares, fossés, sous terre ...).**

Observé à Arifat, Lombers, Montredon-Labessonnié, Saint-Antonin-de-Lacalm, Laboutarié, Sieurac, Le Travet, Saint-Lieux-Lafenasse